

Table des matières

I	La Ve République	2
1.1	Le renforcement du pouvoir présidentiel	2
1.2	L'État au service de l'exécutif	3
1.3	Stabilité gouvernementale puis fin de mandat agitée	3
1.4	Un interventionnisme croissant malgré les débuts de la crise.	4

I La Ve République

I.1 Le renforcement du pouvoir présidentiel

À son retour au pouvoir en 1958, De Gaulle constitue un gouvernement d'union nationale. Pendant ce temps, un comité d'experts en droit et d'hommes politiques proches de De Gaulle est chargé de rédiger une nouvelle constitution où l'exécutif domine et qui doit empêcher l'instabilité ministérielle. Le 28 septembre 1958, les Français approuvent massivement, à 79% des suffrages exprimés (84% de participation, 66% des inscrits), la Constitution de la Ve République. Ils élisent une nouvelle Assemblée qui comprend une forte majorité de gaullistes (UNR – Union pour la Nouvelle République) mais l'abstention reste importante (23%). Par ailleurs, un collège de 80 000 grands électeurs, composé de députés, sénateurs, élus locaux, installe le général de Gaulle à la tête de l'État par 78% des suffrages exprimés, le 21 décembre 1958. Le président de la République est doté de larges pouvoirs : nomination du Premier ministre et des ministres sur proposition de ce dernier, consultation des Français par référendum, possibilités d'exercer les pleins pouvoirs (article 16), pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale. Chef des armées, incarnations de la nation, arbitre au dessus des partis et dépositaire de l'autorité publique, le président a pour De Gaulle une dimension quasi sacrée. Par des visites régulières en province, jalonnées de « bains de foule », il entretient sa légitimité populaire. Celle-ci est renforcée par son élection au suffrage universel direct à partir de 1962. Enfin, ses nombreux voyages à l'étranger lui permettent de représenter une France dont il entend « restaurer la grandeur ».

Le Président fixe les grandes orientations, politiques et économiques, et dirige la politique étrangère qu'il considère comme son « domaine réservé ». Durant sa présidence, De Gaulle délègue au Premier ministre le soin de gérer ce qu'il appelle « l'intendance », c'est-à-dire les affaires intérieures du pays. Le gouvernement « détermine et conduit la politique de la Nation ». Il dispose de l'initiative des lois, fixe l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, peut forcer le vote d'une loi (article 49-3) et légiférer par ordonnances. Ces éléments montrent la prédominance de l'exécutif sur le législatif. De plus, l'Assemblée nationale partage le vote et l'initiative des lois avec le Sénat. Cependant, elle peut toujours renverser le gouvernement par la motion de censure ou la question de confiance au risque, toutefois, d'être dissoute par le Président. Pour réduire les risques de tensions entre l'Assemblée et le gouvernement, l'élection de cette dernière s'effectue désormais selon un scrutin majoritaire uninominal permettant de dégager une majorité stable soutenant le gouvernement. La réforme du mode de scrutin conduit à une bipolarisation de la vie politique. La Ve République est un régime semi-présidentiel où l'exécutif joue un rôle central.

La Ve République a créé un Conseil constitutionnel chargé de veiller à la constitutionnalité des lois. Formés de neuf membres désignés pour neuf ans et renouvelables par tiers, tous les trois ans (trois par le chef d'État, trois par le président de chacune des deux Assemblées), c'est l'organisme suprême de contrôle des élections et des textes législatifs.

1.2 L'État au service de l'exécutif

De Gaulle s'appuie fortement sur la haute fonction publique. Son premier gouvernement comprend 8 hauts fonctionnaires sur 14 ministres dont plusieurs à des postes clés (Affaires étrangères, Armées, Intérieur). Souvent issus de l'IEP et de l'ENA, ils sont incités à se présenter aux législatives afin d'être légitimés par le suffrage universel, puis nommés à des postes gouvernementaux. De Gaulle, privilégie la compétence et la loyauté plutôt que l'appartenance politique. Ces technocrates sont aussi majoritaires dans les cabinets ministériels et mettent en œuvre les décisions du président. De même, 16,5% des députés sont des fonctionnaires, enseignants exceptés, en 1968. Valéry Giscard d'Estaing ou Jacques Chirac incarnent cette nouvelle génération d'hommes politiques issus de la haute administration. En 1974, Giscard sera le premier énarque à devenir président.

Une nouvelle classe dirigeante se met ainsi en place. Issus des grandes écoles (IEP, ENA, Polytechnique, Centrale ou Mines), ces experts peuplent en nombre les ministères et conseillent dans l'ombre les décideurs politiques. On les trouve également la tête des entreprises publiques où ils relaient l'action de l'État. Leurs compétences sont mises au service des ambitions modernisatrices du pouvoir. La proximité entre les grands patrons et les hauts fonctionnaires facilite la compréhension et le soutien mutuels sans tomber nécessairement dans la compromission et explique la réussite de l'action publique sous De Gaulle.

L'influence croissante de la haute fonction publique se double d'une augmentation des effectifs de la fonction publique pour répondre aux besoins croissants de la population : hausse du nombre d'enseignants pour permettre les progrès de la scolarisation, création de nouvelles administrations dans le domaine de la culture par exemple. L'administration est largement influencée par l'exécutif et se développe pour répondre aux besoins d'un État de plus en plus interventionniste.

1.3 Stabilité gouvernementale puis fin de mandat agitée

Le gaullisme permet la stabilité gouvernementale par rapport à l'instabilité de la IVe République, avec seulement trois gouvernements entre 1958 et 1969. L'expansion économique coïncide avec la présidence gaullienne. Néanmoins, la France connaît des tensions monde rural mis à mal par la concurrence internationale (manifestations en 1960-1962), grèves en 1963 pour revendiquer des hausses de salaire, et très forte inflation.

De Gaulle, après l'expérience de la guerre d'Algérie, est convaincu de l'intérêt de la décolonisation, et permet l'indépendance des pays d'Afrique noire et de Madagascar, tout en maintenant des liens économiques, techniques, culturels voire des accords militaires. Si l'opinion française dans sa grande majorité approuve l'achèvement de la décolonisation, elle se montre tout aussi favorable à la politique d'étrangère d'indépendance nationale de Charles de Gaulle. En premier lieu, soucieux de rendre à la France son rang de grande puissance, de Gaulle rejette le protectorat américain. Il cherche ainsi à doter la France de l'arme nucléaire et retire le pays de l'OTAN en 1966. Il critique la politique des États-Unis, et reconnaît la Chine en 1964. Il demande la conversion des dollars détenus par la France en or, dans le cadre du

système de Bretton Woods, afin de faire pression sur les États-Unis. Néanmoins, lors de la crise de Cuba, la France affiche son soutien intégral aux États-Unis.

En 1962, de Gaulle brocarde l'Europe supranationale et préconise une « Europe des patries » dans laquelle chaque nation conserverait son identité, mais les gouvernements s'entendraient pour mener une politique commune garantissant l'indépendance du continent et en faisant un troisième bloc face aux deux « Grands ». La clé de voûte de cette Europe serait l'entente franco-allemande, que de Gaulle cherche à développer par son rapprochement avec le chancelier Konrad Adenauer. Il refuse l'adhésion du Royaume-Uni au marché commun en 1963 et en 1967, considérée comme le cheval de Troie des États-Unis.

Le pouvoir gaullien finit par s'éroder à partir de 1965. Lors de l'élection de 1965, De Gaulle est mis en ballottage avec Mitterrand, même si le général remporte le second tour. Les gaullistes conservent la majorité parlementaire de justesse en 1967. Survient ensuite plusieurs écueils : pas de soutien à Israël lors de la guerre des Six Jours (alors que l'opinion est plutôt pro-Israël), appui aux indépendantistes québécois (« Vive le Québec libre ») qui conduit à une crise avec l'État canadien.

En 1968, les grands pays industriels (États-Unis, Japon, RFA, France) sont touchés par une crise de société. En France, la première phase du mouvement est la phase étudiante. Des mouvements contestataires naissent dans les universités (critiques de la société de consommation, du productivisme, de la misère rampante). De nombreuses occupations d'université ont lieu (à la fac de Nanterre notamment) entre mars et mai 1968. Le 13 mai 1968, le mouvement se transforme en grève généralisée, et des manifestations sévèrement réprimées par la police. Cela conduit aux Accords de Grenelle le 27 mai 1968 (hausse des salaires, réduction du temps de travail, revalorisation des syndicats). Les grèves se prolongent néanmoins. La dissolution de l'Assemblée nationale permet de renverser la situation, avec un vote favorable au gaullisme pour rétablir la paix sociale. Les grèves finissent par s'effacer. Néanmoins, le rejet du référendum sur la décentralisation est pris comme un désaveu par de Gaulle qui démissionne le 27 avril 1969.

Pompidou poursuit une politique « néo-gaullienne » jusqu'à son décès en 1974. Il accepte l'entrée du Royaume-Uni dans le marché commun, libéralise la radio et la télévision, permet une réforme de décentralisation (plus modérée que celle du général), ainsi qu'un volet social de la politique pour répartir plus équitablement les fruits de la croissance.

1.4 Un interventionnisme croissant malgré les débuts de la crise.

Grâce à la croissance économique des « Trente Glorieuses », les ressources de l'État s'accroissent passant de 35% du PIB en 1960 à 39% du PIB en 1970. Ces moyens supplémentaires permettent à De Gaulle (1958-1969) puis à Pompidou (1969-1974) de renforcer le rôle central accordé à l'État dans la direction économique du pays par la IVe République. L'État encourage la concentration des entreprises pour créer de grandes firmes (Elf en 1964), soutient de grands projets industriels dans la nucléaire (1962 première centrale nucléaire civile), l'informatique (plan calcul en 1967) ou les transports (avion supersonique Concorde, TGV, SNIAS

– Société Nationale Industrielle Aérospatiale). L'État assure la moitié des investissements de recherches en France en 1967 et fonde des instituts de recherche (INRA). Avec la création de la DATAR en 1963, l'État prend également en main l'aménagement du territoire. Il s'agit de corriger les inégalités régionales et d'encadrer le développement des agglomérations. De grands travaux sont ainsi réalisés : création de villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Sénart, Évry), de ZIP (Dunkerque, Fos-sur-Mer) ou de stations balnéaires (Languedoc en 1963), construction de grands barrages hydroélectriques ou d'aéroports modernes (Orly 1957-1960, Roissy Charles-de-Gaulle 1964-1974), développement des transports par l'électrification des voies de chemin de fer et la construction d'autoroutes (2 600 km d'autoroutes entre 1960 et 1974). Un boulevard périphérique et un RER sont construits en région parisienne. Avec les débuts de la crise, l'État accorde plus d'autonomie aux entreprises publiques et mène une politique plus libérale (plan moins contraignant, fin du contrôle des prix, introduction de capitaux privés dans les entreprises publiques).

Mais, dès la victoire de Mitterrand, en 1981, l'État redevient interventionniste. En effet, la gauche considère que la crise est le résultat du retrait de l'État. Ce dernier entame alors un vaste programme de nationalisation des banques et des entreprises industrielles : il détient en 1982 19,8% des emplois industriels contre 6,4% en 1981 et 96% du secteur financier. Un ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire est créé pour accélérer la modernisation de l'économie et des sommes importantes sont investies dans l'industrie et la recherche. Dans les domaines sociaux et culturels, l'État maintient une forte présence. Les négociations entre l'État et les partenaires sociaux conduisent aux Accords de Grenelle et à la 4^e semaine de congés payés en 1969.

En 1970, est créé le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) à la place du SMIG. Les droits des femmes progressent : pleine capacité juridique en 1965, autorité parentale en 1970, secrétariat d'État à la condition féminine en 1974, ministère délégué de la femme en 1981. Après 1981, la retraite passe à 60 ans, la semaine de travail à 39 heures et la 5^e semaine de congés payés est octroyée. L'éducation se développe avec la création du collège unique en 1974 permettant à 75% des 10-17 ans d'être scolarisés en 1980 contre 25% en 1950. L'enseignement supérieur s'ouvre à plus de 500 000 étudiants en 1968, soit un décuplement de leur nombre. En 1959, est fondé un ministère des Affaires culturelles, confié à l'écrivain André Malraux. Il crée, en 1961, des maisons de la culture destinées à faciliter l'accès à la culture de l'ensemble des Français et développe la protection du patrimoine (lois Malraux de 1962). L'État encourage la création artistique, notamment sous la présidence de Georges Pompidou. Après 1981 et sous l'action de Jack Lang, la culture se développe à nouveau grâce à une augmentation de son budget, à l'apparition de nouveaux événements (Fête de la musique) et à la réalisation de grands travaux (Grand Louvre, BNF...).

